

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° C_2025_12

ARRETE PRESIDENT – VIREMENTS DE CREDIT SUR L'EXERCICE 2025

DATE DE LA CONVOCATION
12/12/25

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 11 décembre 2025, le Comité, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de personnes présentes ou représentées.

Le 18 décembre 2025 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
	BARAT Geneviève					
	CAVITTE Pascal					
	DARBON Alain					
	DELIBIT Sandra					
	ELOPHE Valéry					
	MAGNE Marie-Ange					
	MICHON Marie-Hélène			X		
	PAGES Jean-Louis					
	PLAZANET Mélanie					
	SERRE Françoise			X		
	TOTAL / 10 (45% des voix)					

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			X		
	CORNELISSEN Jacqueline			X		
	LABBAT Jean-François					
	PADILLA-RATELADE M.			X		
	PETIT Christophe			X		
	TAGUET Jean-Marie			X		
	VIDAL Marie-Laure			X		
	ZIOLO Eric			X		
23	CHEVREUX Laurence					
	DEFEMME Catherine					
	JOUANNETAUD Marinette					
	LEGER Jean-Luc					
	MARTIN Valéry					
	SIMONET Valérie					
87	LARDY Brigitte					
	MALET Patrick			X		
	TOTAL / 16 (25 % des voix)					

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
	BUJON Marc					
	CORNELISSEN Tony					
	FONFREDE Alain					
	MONTIGNY Pascal					
VMM	BONNET-TENEZE V.					
	BOUCHOT Estelle					
	BOURROUX François					
	LELIEVRE Carla					
	SAVIGNAC Sylvie		R NICOUX	X		
VEM	CHAUMEIL Romain					
	COURTEIX Nadine					
	FRAYSSE Marie					
CGS	BAUMGARTEN Christophe					
	BONIFAS Marina					
	LETELLIER Thierry					

	NICOUX Renée	X				
	SIMONS Benjamin					
CSO	ESCOUBEYROU Luc			X		
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard					
	ROULLAND René					
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	COLIN Juliana					
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent					
BC	FORESTIER Joël					
	TOTAL / 32	3	1	4	12	

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier					
BEYNEL Liliane					
BILLOT Marie-Josée	X				
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHABRERIE Christian			X		
CHARLE Pierre					
CHASSON Thomas					
CHAUQUET Guillaume					
CHAUQUET Marie-Hélène	X				
CHEVALIER Pierre					
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée					
COULON Martial	X				
COURTEIX Michel					
DELEIGNIES André	X				
DEVEDEUX Jean-Paul					
DOULCET Jacqueline			X		
FOURGNAUD Claudine					
GAGE Pascal	X				
GRATADOUR Marcel					
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine			X		
HOUGAS Bruno	X				
HUNDZINGER André					
ISLJAM Servetka		M GRANIER	X		
JAMILLOUX VERDIER S.					
JOLY Daniel					
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel					
LALY Denise					
LAUZANNE Claudie					
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne					
LEOCADIO-BANETTE Martine			X		
LOGE Jean-François					
LOUCHART Arnaud					
MAGIMEL Alain					
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard					
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence		MH CHAUQUET	X		

MORATILLE Gérard					
NOUAILLE Josette	P GAGE	X			
PENEL Eric					
PEREON Julien	A DELEIGNIES	X			
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard		X			
REBUZZY Franck	X				
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène					
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel					
SEGUI Aurélien					
SENOUSSAOUI Bernard					
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy					
VIGROUX-SARDENNE J.					
VINATIER Catherine					
ZANELLI Philippe					
TOTAL / 64	7	4		11	11

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane					
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian					
ASO Eric					
BERGERON Guillaume	X				
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève					
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier		B REUGE	X		
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUMEYNIE Jean-Claude					
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille					
DUTEURTRE Xavier					
FAURE Jacques					
GERVAIS Nicolas					
GRANIER Michelle	X				
KLEIN Mario					
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LEFORT Laurent					
LE MIGNOT Guy					
LEROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles					
MAJIRUS Jean-Nicolas					
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine					
MOUNAUD Patrick					
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	X				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard		P BRUGERE	X		
SOULMAGNON Philippe					
TERNAT Didier	X				
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique			X		
ZUCCA Alain			X		
TOTAL / 43	4	2		6	6

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France					
FOHR Mariette					
GARDELLE Marie-Christine			X		
HENRIO Rémi					
JEGOU Isabelle					
KONINGS Paul		MJ BILLOT	X		
LAHAYE Françoise					
LE GRAND Yannick					
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles					
SUDRON Frédéric					
VERGER Roland		M COULON	X		
VIGIER Ophélie					
TOTAL / 16		2		2	2
Communes et EPCI=30 % des voix	14	9		23	31

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Marie MAZURIER.

Le Président expose

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° C.2025-09 en date du 8 avril 2025 relative au vote du Budget Primitif de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du Comité syndical C2025-10 en date du 8 avril 2025 adoptant la mise en place de la fongibilité des crédits en fonction d'investissement et de fonctionnement ;

Vu la délibération du Comité syndical C2025-02 en date du 18 février 2025 autorisant le président à créer les comptes 458X pour les opérations sous mandat ;

Vu l'arrêté AR2025-35 en date du 31 juillet 2025 pris par le Président, relatif à la création de compte d'opérations de mandat pour compte de tiers et de virement de crédit interne au chapitre 45.

Vu l'arrêté AR2025-60 en date du 19 novembre 2025 pris par le Président, relatif au virement de crédit de 2 000€ du chapitre 21, article 2117 vers le chapitre 27, article 271

Considérant le vote du compte administratif 2024 ;

Virements de crédit au chapitre 45 :

Les dépenses d'investissement réalisées en vertu d'une convention signée entre le syndicat mixte et une collectivité ou un bénéficiaire, nommé mandant constituent des opérations sous mandat pour compte de tiers.

Il doit être créé autant de subdivisions du compte 4581 et 4582 que de tiers et d'opérations. Le détail des comptes est inscrit dans le budget primitif.

Au cours de 2025, dans le cadre du programme Life wild bees (abeilles sauvages) une action pouvait être réalisée dans une commune non prévue dans le budget initial. La commune de Faux la Montagne a fait part de son intérêt.

Afin de permettre le respect de l'individualisation des tiers bénéficiaires et des opérations réalisées sur cet exercice 2025, le Président a créé les comptes :

4581250029 : Projet Life wild bees : commune de Faux la Montagne (dépenses)

4582250029 : Projet Life wild bees : commune de Faux la Montagne (recettes)
 Les crédits non utilisés sur deux autres opérations du programme Life wild bees ont permis d'abonner cette ouverture de compte.

Le Président a effectué le virement de crédit interne au chapitre 45 tel que présenté ci-après :

Section d'investissement – DEPENSES

Chapitre	BP 2025	Virement	BP 2025 + virement
Chapitre 45 : opérations de mandat pour compte de tiers	4 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €
4581250029 – Life Wild bees – Commune de Faux La Montagne	0,00 €	+ 2 216,60 €	2 216,60 €
4581250003 – Life Wild Bees – cours d'école, collège de Merlines	2 500,00 €	- 2 016,60 €	483,40 €
4581250028 – Life Wild Bees – St Merd Les Oussines	2 000,00 €	- 200,00 €	1 800,00 €

Virement de crédit entre sous compte 4581 du chapitre 45 : opérations de mandat pour compte de tiers

Section d'investissement - RECETTES

Chapitre	BP 2025	Virement	BP 2025 + virement
Chapitre 45 : opérations de mandat pour compte de tiers	3 570,00 €	0,00 €	3 570,00 €
4582250029 – Life Wild bees – Commune de Faux La Montagne	0,00 €	+ 1 771,51 €	1 771,51 €
4582250003 – Life Wild Bees – cours d'école, collège de Merlines	1 990,00 €	- 1 603,67 €	386,33 €
4582250028 – Life Wild Bees – St Merd Les Oussines	1 580,00 €	- 167,84 €	1 412,16 €
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	930,00 €	0,00 €	930,00 €
4582250029 – Life Wild bees – Commune de Faux La Montagne	0,00 €	+ 445,09 €	445,09 €
4582250003 – Life Wild Bees – cours d'école, collège de Merlines	510,00 €	- 412,93 €	97,07 €
4582250028 – Life Wild Bees – St Merd Les Oussines	420,00 €	- 32,16 €	387,84 €

Virement de crédit entre sous compte 4582 du chapitre 45 : opérations de mandat pour compte de tiers

Virement de crédit entre sous compte 4582 du chapitre 041 : opérations patrimoniales

Virements de crédit au chapitre 27 :

Le parc est engagé sur l'accompagnement des agriculteurs depuis de nombreuses années. Dans ce cadre, le parc a souscrit à 200 parts à la SCIC Abattoir de Haute Corrèze, pour un montant de 2 000€. La mise en activité de la SCIC est prévue d'ici la fin de l'année 2025 à l'issue de la phase de dépôt de fonds.

Cette opération n'ayant pas été prévue initialement au budget, le Président a effectué le virement tel que présenté ci-après depuis le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », article 2117 « Bois et forêts » :

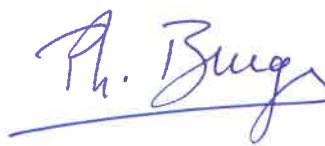
Chapitre	BP 2025	Virement	BP 2025 + virement
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	172 133,00 €	- 2000,00 €	170 133,00 €
2117 – Bois et forêts	30 000,00 €	- 2000,00 €	28 000,00 €
Chapitre 27 : Immobilisations financières	1 800,00 €	+ 2 000,00 €	3 800,00 €
271 – Titres immobilisés	1 800,00 €	+ 2 000,00 €	3 800,00 €

Virement de crédit entre l'article 2117 « Bois et forêts » et l'article 271 « Titres immobilisés » pour 2 000€.

LE COMITE SYNDICAL,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

- prend acte de ces deux décisions de virement de crédits.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Le Président, Philippe BRUGERE




La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.